



Le 1er décembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Trêve hivernale : le silence de M. Apparu cautionne les squatteurs et les coupures de courant**

L'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) s'indigne du silence observé depuis un mois par M. APPARU, le Secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme, sur sa revendication d'aménager, notamment au moyen d'une circulaire, une égalité de traitement des citoyens quant au respect de la trêve hivernale sur les expulsions locatives.

Le 26 octobre dernier, Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC, à la tête d'une délégation d'associations, avait déposé au cabinet de M. APPARU quelques 4200 signatures d'une pétition demandant la suspension dans l'exécution de jugements d'expulsion de quiconque ayant un habitat mobile ainsi que la fin des coupures de raccordements, des non renouvellements de contrats ou des refus d'ouverture de contrat de raccordement aux réseaux opérés pendant la trêve hivernale entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 mars.

Pour l'ANGVC, M. APPARU cautionne le maintien d'une injustice où, durant la trêve hivernale, des squatteurs sont aujourd'hui mieux protégés que des citoyens vivant dans leur habitat mobile, dont les enfants sont inscrits dans les classes de leur commune et qui généralement payent leurs consommations d'eau et d'électricité (lorsqu'ils ont pu en être un jour les bénéficiaires). Cette même injustice peut autoriser au cœur de l'hiver l'expulsion de son terrain, sans solution de relogement alternative adaptée, de quiconque aurait méconnu des règlements d'urbanisme dont l'ANGVC a cependant pu souvent constater qu'ils sont porteurs d'interdictions générales et absolues concernant l'habitat mobile.

Aujourd'hui, en plein hiver, des centaines de familles avec enfants, personnes âgées et malades, propriétaires ou non de leur terrain, vivent dans l'indignité sans eau ni électricité. L'indifférence affichée des pouvoirs publics et l'offensive des collectivités, qui mettent en œuvre tous les moyens pour les chasser sans proposer d'alternative, les condamnent à une exclusion sociale insupportable. En tirant la sonnette d'alarme, l'ANGVC et les signataires de la pétition ont voulu lever le voile sur ces drames. Le silence de M. APPARU les condamne une fois de plus à une relégation intolérable.

La délégation d'associations conduite par Alice JANUEL était composée d'un représentant de l'Union Française des Associations Tsiganes, de la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du Voyage (FNASAT-Gens du Voyage), du Secours Catholique et de l'association Habitants de Logements Ephémères ou Mobiles (HALEM). Plusieurs organisations avaient également signé la pétition, parmi lesquelles la Fondation Abbé Pierre, Droit au Logement, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme ou le collectif Romeurope.

Depuis plus d'un an, l'ANGVC a relevé que le nombre de familles qui la sollicitent sur ces questions s'est accru. En 2008, l'association a effectué quelques 450 interventions sur les questions d'urbanisme et d'habitat, y compris les problèmes de raccordement aux réseaux.

Une enquête menée en France par l'ANGVC entre la fin 2008 et le début 2009 auprès des préfetures, met en évidence que plus de la moitié des communes dotées d'un document d'urbanisme - plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme - y ont inscrit une interdiction générale et absolue illégale concernant le stationnement ou l'installation des caravanes, habitat permanent de leurs utilisateurs.

Lors de l'entretien au cabinet de M. APPARU, l'ANGVC avait également rappelé ses doléances concernant l'avenir de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage qui ne s'est pas réunie depuis plus de 18 mois ainsi que ses revendications concernant la reconnaissance de l'habitat caravane ou mobile, domicile permanent de leurs utilisateurs, comme logement ; la garantie d'un droit au stationnement opposable là où aucune réalisation d'accueil n'a été réalisée conformément aux obligations légales des collectivités ; et la levée des interdictions systématiques au stationnement et à l'installation des caravanes qui sont inscrites dans les documents d'urbanisme des communes.

**Contact :** Mme Alice JANUEL (Port. 06 20 67 62 90)  
M. Marc BEZIAT (Tél; 01 42 43 50 21 - Port. 06 15 73 65 40)

Téléphone : 01 42 43 50 21  
Télécopie : 01 42 43 50 09  
Portable : 06 15 73 65 40  
Email : [angvc@free.fr](mailto:angvc@free.fr)